



Spécialiste en éclairage public (BF), projet

- ▷ Le projet de nouveau règlement d'examen professionnel a été déposé au SEFRI (voir Feuille fédérale du 7 juin 2024). Cette fiche sera remplacée dès que le règlement d'examen professionnel aura été approuvé.
- ▷ Le règlement du 4 mars 2014 concernant l'examen professionnel de planificateur/trice éclairagiste (BF) sera abrogé. Un projet de nouveau règlement d'examen, dont le titre reste inchangé, a été déposé en même temps pour planificateur/trice éclairagiste (BF).

Description brève

Les spécialistes en éclairage public planifient et installent des éclairages dans les espaces publics extérieurs. Ils/elles conseillent les communes, les distributeurs d'électricité, les entreprises, les écoles, les églises ainsi que les architectes, les bureaux d'ingénieurs et les clients privés en vue d'un éclairage extérieur de haute qualité, conforme aux normes et aux besoins, efficace sur le plan de la technique d'éclairage et de l'énergie et respectueux de la nature et de l'environnement. Pour ce faire, ils/elles se conforment aux normes SN EN 13201, parties 1 à 5, relatives à l'éclairage public et tiennent compte des conditions cadres techniques et légales ainsi que de l'état actuel de la technique. Sur mandat de leurs clients, ils/elles sont responsables de l'étude et de la réalisation de rénovations et de nouvelles installations, tout comme de la planification de l'entretien et de la maintenance ultérieurs des installations. Ces installations éclairent l'espace public, par exemple les places, les rues, les installations sportives, les lieux de travail extérieurs, les sites d'entreprises ou mettent en valeur des objets et des bâtiments en les illuminant.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Association Suisse pour l'éclairage (SLG)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) possèdent au minimum un titre reconnu de degré secondaire II ou une qualification équivalente;
- b) peuvent justifier d'au moins deux années de pratique dans le domaine de l'éclairage;
- c) disposent des certificats de modules requis ou des attestations d'équivalence nécessaires.

Les attestations de cours supplémentaires suivantes doivent être fournies pour l'admission à l'examen final:

- d) Cours spécialisé sur les logiciels de simulation d'éclairage ou qualification équivalente.

Certificats de modules

L'admission à l'examen final requiert d'être en possession des certificats de modules suivants:

- Module 1: Planification de l'éclairage, introduction ou qualification équivalente;
- Module 2: Planification de l'éclairage extérieur, approfondissement ou qualification équivalente;
- Module 3: Planification de l'éclairage extérieur, consolidation ou qualification équivalente.

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs de modules de l'organe responsable.

Examen

L'examen est organisé selon les épreuves et durées suivantes: 1) travail de projet (écrit), 2) présentation (oral), 3) entretien professionnel (oral).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Spécialiste en éclairage public avec brevet fédéral
- Lichtspezialist/in für die öffentliche Beleuchtung mit eidgenössischem Fachausweis
- Specialista in illuminazione pubblica con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est

- Public Lighting Specialist, Federal Diploma of Higher Education

Dispositions transitoires

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 4 mars 2014 concernant l'examen professionnel de planificateur/trice éclairagiste ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2028.

Les personnes qui ont obtenu le titre de «planificateur/trice éclairagiste avec brevet fédéral» entre 2014 et 2028, avec pour point fort «l'extérieur», sont autorisés/es à porter le titre conformément au chapitre «Titre» du présent règlement d'examen. Aucun nouveau brevet n'est délivré.

Pour en savoir plus

Association Suisse pour l'éclairage (SLG)

www.slg.ch